

cufef@uha.fr

<http://www.flsh.uha.fr/formations/education>

LICENCE PRO « INTERVENTION SOCIALE »
Spécialité : Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques

LIVRET
DU STAGIAIRE et DU TERRAIN DE STAGE

AVEC

LE GUIDE DU MÉMOIRE ET DU RAPPORT DE STAGE

2016-2017

Responsable pédagogique : Dominique Kern

Tables des matières

1. But du livret.....	3
2. Lettre aux responsables des lieux de stage accueillant les étudiant/es de la LPro	4
3. Présentation de la LPro Intervention Sociale, spécialité Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques	6
3.1. Structure de l'enseignement et les compétences visées.....	8
4. UE7 : Le projet tuteuré et le mémoire.....	9
4.1. Points d'observation et / ou de mise en œuvre du projet durant le stage.....	9
4.2. Méthodologie du projet.....	10
4.2.1. Problématique.....	10
4.2.2. Question départ, hypothèse, variables et indicateurs	10
4.2.3. Diagnostic.....	11
4.2.4. Développement et réalisation du projet.....	12
4.3. Aspects formels du mémoire	12
4.4. Soutenance du mémoire.....	13
5. UE8 : le stage	13
5.1. Accompagnement	13
5.2. Choix du lieu de stage.....	14
5.3. Recherche du lieu de stage.....	14
5.4. La négociation du stage	15
5.5. La convention de stage	16
5.6. La gratification du stage	16
5.7. Stage partagé sur deux lieux de stages	17
5.8. L'évaluation du stage par le maître de stage	17
5.9. Aspects formels du rapport de stage.....	17
6. Documents d'évaluation	18
6.1. Soutenances.....	18
6.2. Évaluation du stage par le maître de stage.....	20
7. Échéances de l'année universitaire en rapport avec le projet tuteuré et le stage	23

1. But du livret

Le livret poursuit un double objectif. Il s'agit d'abord d'un document permettant de faire le lien entre les responsables de la LPro au département des Sciences de l'Éducation (SE) de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (FLSH) de l'Université de Haute Alsace (UHA) et les maîtres de stage, dans le but de faciliter et d'harmoniser l'accompagnement de l'étudiant/e-stagiaire. Pour cela, il contient des informations sur les objectifs et l'organisation de la formation et notamment sur le stage.

Le stage prend en effet une place centrale dans la licence professionnelle Intervention Sociale, spécialité *formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques*. S'agissant d'une orientation professionnelle, le cursus d'une année vise au-delà de l'acquisition des savoirs théoriques et des savoirs d'action, l'intégration professionnelle de l'étudiant/e grâce à l'acquisition des compétences spécifiques.

L'importance du stage réside également dans le fait que le mémoire qui est à produire est en rapport direct avec le projet qui est réalisé sur le terrain professionnel. A ce propos, le deuxième objectif du livret consiste dans sa fonction de « guide du mémoire et du rapport de stage » à apporter les éléments pédagogiques et organisationnels à ces deux travaux structurants.

Pour tous renseignements restent à votre disposition :

Dominique KERN Maître de conférences, UHA Responsable de la licence professionnelle dominique.kern@uha.fr	Sandra BERG Secrétaire du département des Sciences de l'Éducation sandra.berg@uha.fr +33 (0)3 89 33 63 98
--	---

Adresse postale :

Sciences de l'Éducation
FLSH – Université de Haute Alsace
Campus Illberg
10 rue des Frères Lumière
F - 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone secrétariat : +33 (0)3 89 33 63 98

2. Lettre aux responsables des lieux de stage accueillant les étudiant/es de la LPro

Cher formateur, chère formatrice de terrain,

nous vous remercions tout d'abord de votre choix d'accueillir un/une de nos étudiant/e/s. La Licence professionnelle (LPro) en Intervention Sociale vise la spécialité de Formateur/trice dans le contexte des publics à besoins spécifiques. Les porteurs du diplôme sont **capables d'identifier une problématique** par rapport à des besoins spécifiques d'un public (p.ex. personnes âgées, chômeurs, personnes en reconversion, personnes en insertion ou réinsertion, personnes porteuses d'un handicap, personnes en difficulté avec la langue française, ...), de **réaliser un diagnostic** sur les ressources existantes et les compétences à acquérir par ce public (personne ou groupe) et de **construire une séquence de formation** permettant l'acquisition de la compétence visée (y compris évaluation et critique de l'action)¹. La mise en pratique concrète de ces compétences est un des objets du stage.

Afin de vous faciliter l'accompagnement de l'étudiant/e nous mettons à votre disposition ce livret ainsi que le livret de l'étudiant. Ces deux documents sont également téléchargeables sur notre site Internet à l'adresse : <http://www.flsh.uha.fr/formations/Sciences-de-l-Education>

Des **visites sur les lieux de stage ne sont pas prévues** dans le cadre de la LPro. Nous avons mis en place **un système d'accompagnement par des enseignants tuteurs**. Chaque étudiant/e bénéficie pour son stage et les tâches y rattachées (mémoire, rapport de stage, projet) de l'accompagnement par un des collègues de l'équipe des Sciences de l'éducation de la FLSH (Sandoss Ben Abid, Loïc Chalmel, Bernard Coulibaly, Nathalie Gavens, Dominique Kern, Emmanuel Nal ou Marc Weisser). Ces **tuteurs seront également à votre disposition** pour tous renseignements ou échange. L'étudiant/e que vous accueillez vous communiquera le nom et l'adresse mail de son tuteur.

Pour préparer et accompagner le développement du projet (comportant des séquences de formation), un enseignement conséquent (UE 5, 6, 7, dont certains cours pendant le stage) permet aux étudiants d'acquérir les savoirs théoriques et procéduraux (méthodologiques) nécessaires. Grâce aux connaissances acquises, les étudiants savent chercher le soutien dont ils ont besoin (l'acquisition de cette compétence fait partie des objectifs visés par la formation). Votre accompagnement dans le cheminement professionnel et notamment dans l'application et le transfert de ces acquis d'apprentissage sur le terrain est précieux. Dans un esprit de responsabilisation, il est important que **les étudiants apprennent à gérer leur projet de manière autonome** et prennent eux-mêmes l'ensemble des décisions s'y référant - ceci évidemment en cohérence avec les impératifs de votre organisation. Les étudiants argumenteront leur choix avec des éléments théoriques et empiriques (problématisation et diagnostic).

Pour l'évaluation de fin de stage, en plus des instruments que votre organisation utilise, **nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire d'évaluation** qui se trouve dans ce livret

¹ Veuillez trouver des informations plus détaillées sur les compétences à acquérir pendant la formation dans ce livret à partir de la page 8 ainsi que dans le livret de l'étudiant à partir de la page 16.

à partir de la page 20 (une version électronique est mise à votre disposition par le/la stagiaire).
Les étudiant/es joindront une copie du document à leur rapport de stage.

Les responsables des lieux de stage sont cordialement invités à assister à la soutenance du mémoire de l'étudiant/e accueilli en juin (date dans le livret de l'étudiant).

En vu d'une bonne coopération tripartite entre vous-même comme formateur, formatrice de terrain, mes collègues et moi-même comme enseignants ainsi que l'étudiant/e, je vous prie de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Dominique Kern

Responsable pédagogique de la LPro Intervention Social, formateur dans le contexte de public à besoins spécifiques (LPro IS FPBS)

3. Présentation de la LPro Intervention Sociale, spécialité Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques

Les licences professionnelles existent depuis 1999. Il s'agit d'un diplôme de niveau bac+3 visant l'insertion professionnelle des étudiants et étudiantes. Pour cette raison, le partenariat avec les entreprises et branches professionnelles est recherché². Le stage revêt une importance centrale.

La licence professionnelle « intervention sociale » avec la spécialité « formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques » se place dans le domaine Sciences humaines et sociales de l'Université de Haute Alsace. La première promotion a démarré à la rentrée universitaire 2009/2010. Nous sommes à présents à notre septième promotion.

En cohérence avec l'inspection générale des affaires sociales (2006, p. 15³) nous définissons l'intervention sociale comme « processus par lequel des professionnels apportent aide et accompagnement aux personnes en difficultés sociales ». Sa définition n'est pas théorique mais fonctionnelle et « les pratiques sont à la fois marquées par l'histoire et évolutives ». Ne s'agissant pas d'un concept défini strictement, l'intervention sociale peut comporter différentes approches juridique, administrative, politique et pédagogique, andragogique et gérontagogique. Les étudiant/es de la LPro IS FPBS sont formés à ces approches, s'agissant de publics jeunes, adultes ou âgés.

Les diplômés sont capable à la fin de leur formation de :

- **Positionner, orienter et former** des publics à besoins spécifiques. Sur la base d'évaluation de la situation concrète de la personne ou du groupe de personnes à besoins spécifiques ainsi que de leur environnement, le titulaire de ce diplôme planifie et analyse avec des éléments théoriques pertinents pour orienter la personne (ou le groupe) par rapport aux besoins identifiés. Sur cette base, il/elle construit une ou plusieurs (séquences de) formations permettant de soutenir la personne (le groupe) dans l'acquisition des savoirs et savoirs faire nécessaires à développer les besoins visés. Il/elle évalue ces actions avec des instruments divers et adaptés ce qui lui permet d'améliorer ses projets de formation futurs sur cette personne (groupe) ainsi que d'augmenter ses compétences par rapport à toutes les tâches constituant son activité professionnelle.
- **Prendre en compte l'environnement social et professionnel des publics.** Le titulaire de ce diplôme ne perçoit la personne (le groupe) pas comme étant isolé, mais comme faisant partie et en étant en échange permanent avec un environnement social et professionnel. Cet environnement contient des ressources qu'il/elle intègre dans son analyse et qu'il/elle met à profit des projets qu'il/elle développe.
- **Travailler en réseau.** Le titulaire du diplôme travaille dans l'exercice de son activité en intégrant les personnes ressources à l'intérieur ou à l'extérieur de son organisation.
- Il/elle **connaît les particularités du travail en contexte intergénérationnel** notamment en matière d'intégration des publics avec ses besoins spécifiques. Il/elle connaît également

² Cf. Site du ministère de l'enseignement: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20181/licence-professionnelle.html##formation> (page visitée le 19 août 2014).

³ L'Inspection générale des affaires sociales (2006). *Rapport 2005 - l'intervention sociale, un travail de proximité*. France : La documentation Française.

son positionnement professionnel face à des publics appartenant à une autre génération, notamment des personnes âgées.

- Le titulaire du diplôme **exerce son activité sous les responsabilités** d'un chef de service, chef de projet ou autres personnes cadres.
- Contrairement aux travailleurs sociaux disposant d'un diplôme d'État de niveau III en travail social comme l'éducateur spécialisé, le titulaire de la LPro n'est pas nécessairement impliqué dans une relation socio-éducative s'inscrivant dans une temporalité indéfinie. Sa compétence spécifique réside dans la concentration sur le soutien à la construction des compétences identifiées chez et par le public cible lui-même, dans un temps défini à travers un projet de formation spécialement conçu.

Objectifs : La formation vise la préparation aux métiers de la formation, de l'éducation de publics à besoins spécifiques :

- publics en situation de handicap ;
- publics en reconversion professionnelle, réinsertion sociale ;
- illettrés, analphabètes ;
- publics du 3^o et du 4^o âge ;
- publics de zones géographiques défavorisées ;
- enfants et adolescents décrocheurs ;
- ...

La licence formera des formateurs, des opérateurs capables de **positionner et d'orienter**, de **prendre en charge** les publics en difficulté et leur environnement. Les futurs professionnels mettront en œuvre les dispositifs conçus par les chefs de projet.

Les compétences suivantes seront acquises dans la formation :

- informer, orienter les publics en difficultés ;
- participer à l'élaboration d'un bilan personnalisé, soutenir la construction d'un projet de vie adapté ;
- travailler en réseau (privé, public, associatif) ;
- prendre en charge l'environnement des publics en difficultés ;
- mettre en œuvre des mesures de prévention primaire, secondaire, tertiaire ;
- évaluer, positionner les publics en difficultés ;
- construire une séquence de formation adaptée au positionnement ;
- répondre à une commande de formation ;
- concevoir, adapter et mettre en œuvre des outils pédagogiques avec des groupes d'apprenants en difficultés ;
- observer, analyser et évaluer les situations de formation.

Durée des études : 1 an

Conditions d'accès (sur dossier) : Le dossier est soumis à l'avis prononcé par la commission pédagogique d'orientation

- Etudiants de L2, quelle que soit leur spécialité
- Etudiants de DUT
- Par validation d'acquis : Educateurs de Jeunes Enfants (CJEJE Mulhouse), Educateurs Spécialisés et Assistants du Service Social (ISSM Mulhouse et ESTES Strasbourg).
- En Formation continue : professionnels et bénévoles titulaires d'un diplôme de niveau III ou justifiant d'une expérience de formation de publics à besoins spécifiques (VAP).

Métiers Visés : Accompagnateur / Accompagnatrice reconversion professionnelle ;
Animateur / Animatrice de développement local ;
Animateur / Animatrice de formation ;
Assistant / Assistante de développement local ;
Chargé / Chargée de projet d'insertion professionnelle ;
Chargé / Chargée de projet en éducation pour la santé ;
Chargé / Chargée d'éducation pour la santé ;

Chargé / Chargée d'information de planning familial.
 Concepteur organisateur / Conceptrice organisatrice en formation ;
 Conseiller / Conseillère de pôle emploi ;
 Conseiller / Conseillère en développement local ;
 Conseiller / Conseillère en insertion professionnelle ;
 Coordinateur / Coordinatrice pédagogique ;
 Coordonnateur / Coordonnatrice de dispositif de formation ;
 Formateur / Formatrice d'adultes ;
 Formateur / Formatrice ;
 Médiateur social et culturel / Médiatrice sociale et culturelle ;
 Professeur / Professeure en centre de formation pour adultes ;

Codes ROME : K1205 Information et médiation sociale
 K1801 Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
 K2102 Coordination pédagogique
 K2111 Formation professionnelle
 K1802 Développement local

3.1. Structure de l'enseignement et les compétences visées

UE	ECTS	Compétences visées	Enseignements	Durée
UE1 : Connaissance des publics à besoins spécifiques	6	* travailler avec différents types de publics en difficultés : - publics en situation de handicap - publics en reconversion professionnelle, réinsertion sociale - illettrés, analphabètes - publics du 3° et du 4° âge - publics de zones géographiques défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> • Sociologie • Psychologie du développement • Inadaptation et handicap • Aspects sociologiques et psychologiques du vieillissement • Connaissance des territoires 	78
UE2 : Travail en réseau	6	* travailler sur le lien entre publics (contexte intergénérationnel, ...). * travailler en réseau (privé, public, associatif) * prendre en charge l'environnement des publics en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Sociologie des organisations • Économie de l'éducation • Travail en contexte intergénérationnel • Régulation des groupes professionnels 	76
UE3 : Développement de la personne	6	* mettre en œuvre des mesures de prévention primaire, secondaire, tertiaire * participer à l'élaboration d'un bilan personnalisé, soutenir la construction d'un projet de vie adapté	<ul style="list-style-type: none"> • Système de protection sociale • Cadres institutionnels de l'action éducative • Action du formateur social 	60
UE4 : Conception, adaptation des formations	6	* répondre à une commande de formation * construire une séquence de formation adaptée au positionnement * élaborer, adapter des outils pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des apprenants	<ul style="list-style-type: none"> • Andragogie • Géragogie • Dispositifs de formation 	70
UE5 : Mise en œuvre de projets éducatifs	6	* gérer des démarches d'apprentissage à la portée des apprenants * aider à la (re-) construction des savoirs et savoir-faire par les apprenants * maîtriser les TICE (outils pour le formateur / outils pour le formé) * réguler les phénomènes de groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de communication • Comportement des groupes en apprentissage (<i>dont séances durant le stage</i>) • TICE 	62
UE6 : Positionnement des formés / Évaluation des formations	6	* informer, orienter les publics en difficultés * évaluer, positionner les publics en difficultés * observer, analyser et évaluer les situations de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et traitement de données en SHS (<i>dont séances durant le stage</i>) • Évaluation (<i>dont séances durant le stage</i>) 	60

UE	ECTS	Compétences visées	Enseignements	Durée
UE7 : Projet tuteuré	12	* identification des besoins spécifiques d'un public, * prise en charge éducative de ce public et / collaboration avec son environnement, concevoir, adapter et mettre en œuvre des outils pédagogiques avec des groupes d'apprenants en difficultés ; * analyse et bilan de cette prise en charge : - rédaction d'un mémoire donnant lieu à soutenance.	<ul style="list-style-type: none"> Projet tuteuré (cours « filé » pour préparation / régulation / exploitation) <i>Travail personnel</i>	20 130
UE8 : Stage	12	* observation et analyse des pratiques professionnelles, * mise en œuvre d'éléments de la formation : - rédaction d'un rapport de stage.	<i>Chaque EC du département est référent stage d'un groupe d'étudiants (2 HTD x 5)</i>	420

4. UE7 : Le projet tuteuré et le mémoire

L'enseignement du « projet tuteuré » se réalise en 20 heures de travaux dirigés et en 130 heures de travail personnel. L'objectif réside dans la mise en œuvre et la critique des connaissances et méthodes acquises lors de la formation théorique. Il s'agit pour l'étudiant/e de spécifier les acquis de la formation à un cadre professionnel particulier tout en prenant du recul par rapport à ce cadre.

L'étudiant/e procédera à

- l'identification des besoins spécifiques d'un public (en utilisant des références théoriques des cours ou acquis en autoformation),
- la prise en charge éducative de ce public en collaboration avec son environnement (en utilisant des références théoriques des cours ou acquis en autoformation ainsi que les observations et analyses effectuées pendant le stage),
- l'analyse et bilan de cette prise en charge (évaluation).

Le projet tuteuré fera l'objet de la conception et rédaction d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance.

4.1. Points d'observation et / ou de mise en œuvre du projet durant le stage

Sur la base du stage, de l'expérience des étudiants, de leurs hypothèses et des cours :

Observation	Publics	<ul style="list-style-type: none"> • caractéristiques (communes ? degré d'hétérogénéité ?) • pré-requis • pré-acquis
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> • objectifs • financement • organisation
	Formateur	<ul style="list-style-type: none"> • outils adaptés • outils personnels • tâches (avant, pendant et après la présence des apprenants)
	Apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • gestion du groupe par le formateur • comportements des formés • évaluation(s) de la formation
Mise en œuvre	Préparation d'une séquence	<ul style="list-style-type: none"> • au sein de quelle progression ? • objectif opérationnel ?

		<ul style="list-style-type: none"> • fiche de préparation • documents d'appui, matériel
	Gestion d'une séance	<ul style="list-style-type: none"> • bilan / fiche de préparation • bilan / évaluation des acquis
	Synthèse critique	<ul style="list-style-type: none"> • moi / mes intentions • moi / formateur • moi / LP PBS

4.2. Méthodologie du projet

La méthodologie du projet est enseignée dans le cadre de l'UE 6 (20h méthodologie et 18h traitement statistique des données). Les paragraphes suivants présentent un bref aperçu.

Le modèle méthodologique général du formateur dans l'intervention sociale est le suivant :

1. identifier un public et ses besoins (=> problématique, question de départ/hypothèse) ;
2. établir un diagnostic sur le/les besoins retenus (=> diagnostic) ;
3. développer une séquence de formation (ou d'information etc.) permettant au public d'acquérir des compétences pour gérer ce besoin par ses propres moyens (=> développement et réalisation du projet) ;
4. évaluer le processus (=> évaluation).

4.2.1. Problématique

La problématique se matérialise dans un écrit de deux-trois pages (faisant partie du mémoire) dans lequel l'étudiant/e définit le public ainsi que les facteurs, éléments et situations qui contribuent à l'émergence des besoins supposés. Elle comporte également la définition du cadre de l'intervention (personnes, organisation, environnement, etc.).

La problématique se construit à partir des observations systématiques du terrain et à partir des éléments théoriques issus des cours et acquis par autoformation (lecture, interviews d'expert, etc.).

4.2.2. Question départ, hypothèse, variables et indicateurs

Sur la base de la problématique, l'étudiant/e formule une question de départ et des hypothèses. La question de départ constitue une sorte de « résumé » très bref de la problématique focalisant sur le point (besoin/s) le plus important et dont traitera le projet de formation.

L'hypothèse est la réponse à la question de départ que peut donner l'étudiant/e à ce niveau du savoir (après le travail empirique et théorique sur la problématique). Elle se base essentiellement sur les recherches menées dans la partie théorique. C'est au regard des éléments théoriques et en fonction du travail empirique que l'hypothèse peut être avancée.

Elle comporte deux variables dont une (variable indépendante VI) influence l'autre (variable dépendante VD).

Exemple : Stage dans un Atelier de pédagogie personnalisée. L'étudiant/e fait le constat de difficultés d'apprentissage de certaines personnes préparant un concours dans le domaine médicale (auxiliaire de vie, aide soignante, ...). Suite aux travaux préalables d'observation, d'analyse des statistiques (taux de réussites au concours, etc.) et d'analyse théorique de la question, il/elle constate des faiblesses au niveau de la culture générale et formule la question :

Quelles compétences contribuent à la réussite aux épreuves de culture générale ?

La réponse (hypothèse) à cette question est une supposition qui correspond à l'état du savoir de l'étudiant/e à ce moment du processus :

La maîtrise de la compétence méthodologique d'organisation du temps contribue à la réussite dans l'épreuve de culture générale (variable dépendante).

L'hypothèse sera argumentée avec les éléments théoriques.

Les variables (VI et VD) sont déclinées en indicateurs qui permettent leur mesure.

Le choix des indicateurs se fait (et s'argumente) également grâce aux éléments théoriques : courant ou auteur sur lesquels va s'appuyer l'étudiant/e pour définir les concepts qui permettront de construire les indicateurs et leur mesure.

Variables	Indicateurs	Mesures
VI : La maîtrise de compétences méthodologiques d'organisation du temps	(définition des indicateurs permettant de mesurer cette compétence)	Modalités de mesure des l'indicateurs
VD : réussite dans les épreuves	(définition des critères de réussite)	Modalités de mesure des l'indicateurs

Avant de procéder au montage du projet de formation, l'étudiant/e vérifie dans le cadre du diagnostic la pertinence des variables et indicateurs. Selon les résultats du diagnostic, il/elle adaptera l'hypothèse, les variables et les indicateurs.

4.2.3. Diagnostic

Le diagnostic permet de vérifier la pertinence de l'hypothèse. En fait, avant d'investir de l'énergie et du temps dans un projet de formation, il est souhaitable d'avoir confirmé l'adéquation des suppositions quant aux besoins des publics. Grâce aux enquêtes à l'aide d'instruments de recherche l'étudiant/e peut contrôler ces aspects et, le cas échéants, adapter les éléments (problématique et/ou question et/ou hypothèse et/ou variables et/ou indicateurs). L'objectif du diagnostic est d'en apprendre plus sur l'objet (problématique) et les besoins des publics en vue du montage d'une formation la plus adaptée possible.

Le diagnostic correspond à un processus de recherche ordinaire et comporte

1. une phase de définition (par ex. de l'échantillon) et de construction des instruments de recherche (p. ex. questionnaire, interviews d'expert, observation systématique, analyse de document etc.) y compris le test des instruments ;
2. la phase d'application des instruments ;
3. l'exploitation des résultats et leur analyse ;
4. l'interprétation des résultats et leur mise en lien avec le projet à construire.

4.2.4. Développement et réalisation du projet

Sur la base de l'ensemble de données (enquêtes empiriques préalables pour la problématique, éléments théoriques, diagnostic) le projet de formation est conceptualisé. Il comporte entre autres :

1. La définition des objectifs du projet en lien avec l'hypothèse : Le public cible devrait pouvoir construire/développer quelles compétences dans le cadre des interventions (séquences de formation) ? ;
2. La définition des méthodes et du cadre de l'intervention.
3. La définition des hypothèses de processus du projet⁴ : indication préalable de quelques aspects importants du déroulement du projet (« on pense que ça fonctionnerait comme ça, que telles difficultés apparaissent, que ... ! »).
4. Réalisation du projet
5. Évaluation : Les objectifs et les hypothèses de processus font l'objet de l'évaluation à l'aide des instruments définis préalablement.

La présentation du projet de formation, sa construction, sa réalisation et son évaluation, ainsi que tous les éléments contributifs, feront l'objet du mémoire et de la soutenance.

4.3. Aspects formels du mémoire

Le mémoire comporte entre 20 à 30 pages rédigées (hors annexe, sommaire/table des matières, glossaire, tableaux, énumérations, figures etc.) et comporte les informations essentielles sur le projet :

- la situation de départ/problématique/question de départ/hypothèse etc.,
- le diagnostic ;
- les approches théoriques (connaissances du public),
- les objectifs du projet pédagogiques, la méthode/les méthodes choisies, les hypothèses du processus,
- les outils développés,
- le déroulement de la (séquence) de formation,
- la présentation des résultats des évaluations,
- l'analyse des résultats,
- appréciation du projet (forces, faiblesses, autocritique),
- La conclusion et l'ouverture pour les travaux futurs (projet professionnels etc.).

Une fiche contenant des informations détaillées sur le mémoire sera distribuée lors du cours de méthodologie.

⁴ Il ne s'agit pas des mêmes hypothèses que celles en lien avec la question. Les hypothèses de processus permettent à l'étudiant de formuler le déroulement attendu du projet. Ces hypothèses de processus peuvent être évaluées.

Le mémoire respecte l'ensemble des normes en vigueur dans les travaux universitaires (cf. guide du mémoire Master⁵ et documents distribués au cours « Méthodes⁶ »). Une attention particulière est portée à la bibliographie et aux citations. La structuration du mémoire comporte (au moins) les parties suivantes : Introduction, problématisation, théorie, cadre pratique (analyse), projet, conclusions.

Attention au PLAGIAT : l'étudiant/e veillera à bien distinguer le discours d'autrui et le sien en indiquant impérativement les sources. Le **formulaire d'information sur le plagiat** de l'UHA doit être **impérativement inséré** dans le mémoire (cf. Livret de l'étudiant LPro). Le document est téléchargeable sur le cours Moodle « LPro Intervention Sociale ».

4.4. Soutenance du mémoire

La soutenance du mémoire aura lieu devant un jury composé de l'enseignant tuteur et de Loïc Chalmel ou Dominique Kern.

Le candidat apportera son propre exemplaire du mémoire à la soutenance.

La soutenance du mémoire est public et notamment les responsables des lieux de stage (formateurs de terrain) sont cordialement invités.

Les résultats seront communiqués après le jury qui se tient fin juin.

Pour les dates, le déroulement, les échéances, se reporter au livret de l'étudiant.

5. UE8 : le stage

Le stage se déroule en deuxième semestre (février, mars, avril) et dure 12 semaines ou 420 heures.

5.1. Accompagnement

Afin de les soutenir dans la phase de professionnalisation sur le terrain (stage), les étudiant/es de la promotion seront répartis en cinq groupes, suivi par un des enseignants-chercheurs (EC) des Sciences de l'Éducation (Sandoss Ben Abid, Loïc Chalmel, Bernard Coulibaly, Nathalie Gavens, Dominique Kern, Emmanuel Nal ou Marc Weisser).

Les EC sont libre d'organiser l'accompagnement. Peuvent être notamment prévus : des plates-formes de travail à distance, des listes mails, des réunions, entretiens téléphoniques etc.

⁵ Guide du mémoire Master 1 et 2 Sciences de l'Éducation, téléchargeable sur le site des Sciences de l'Éducation <http://www.flsh.uha.fr/formations/Sciences-de-l-Education> (page visitée le 19 août 2014).

⁶ « LPro IS Normes de présentation du mémoire et des références »

L'accompagnateur sera également la personne contact avec le lieu de stage si cela s'avère nécessaire.

Cependant, avant de contacter l'accompagnateur, les étudiant/es sont priés à consulter le présent livret afin d'éviter de poser des questions dont la réponse se trouve dans le livret.

5.2. Choix du lieu de stage

La LPro Intervention Sociale prépare en une année au travail dans le vaste champ de l'intervention sociale. Les diplômé/es auront construit leur compétences (cf. p. 6) sur la base de leur expériences des premières deux années à l'Université et posséderont un diplôme du niveau II.

Dans le champ existe également des formations du niveau III qui font objet de convention dans certains établissements (comme Éducateur Spécialisé ou Assistant de Service Social). Selon le projet professionnel de l'étudiant, **il convient de choisir un lieu de stage qui ouvre la perspective vers une embauche.**

Le rôle du stage dans le projet professionnel de l'étudiant/e consiste en la découverte d'un champ de travail spécifique, d'un public spécifique et de l'acquisition de compétences particulières. Pour cette raison, les lieux de stage employant exclusivement des titulaires de diplômes conventionnés sont à éviter à moins que cette orientation correspond au projet professionnel de l'étudiant/e (découverte d'un champ de travail spécifique, d'un public spécifique ou l'acquisition de compétences particulières).

Dans tous les cas, **le choix sera argumenté par rapport au projet professionnel dans le rapport de stage.**

5.3. Recherche du lieu de stage

Le stage est un élément essentiel de la professionnalisation. La recherche du lieu de stage permet à ce propos de s'entraîner à la recherche d'emploi. Afin de préparer les étudiant/es à ces tâches, un enseignement sur l'établissement d'un Curriculum Vitæ (CV) et d'une lettre de motivation est prévu au début de la formation.

En outre, il convient de prendre en compte certains principes pour la recherche d'un lieu de stage :

- Avant de commencer la recherche, l'étudiant/e a réfléchi sur son projet professionnel. Le choix du **lieu de stage** est nécessairement **en lien direct avec ce projet.**
- Pour ce faire, il/elle cherche de manière dynamique et proactive des informations sur les différentes options : recherche sur Internet, contact des organisations relatives, prise de contact avec des personnes ressources comme des professionnels, enseignants, des étudiant/es etc.

- Après avoir recueilli les informations nécessaires, **il/elle développe son projet professionnel** en intégrant des variantes et des « plans B ».
- Sur la base de ce projet, il/elle commence à explorer les organisations pouvant lui soutenir dans la réalisation de ses projets.
- Il/elle contactera des organisations qui lui semble le plus propice, après de s'être informé de manière approfondie sur les organisations (forme d'organisation, missions, moyens, tailles, diplômes exigés pour travailler dans l'organisation, histoires et évolution de l'organisation, les missions, le contexte réglementaire etc. etc.).
- Pour la recherche d'organisations adaptées, l'étudiant/e peut s'appuyer sur le réseau mis à disposition des étudiant/es par le département des Sciences de l'Éducation.
- Il peut être utile d'avoir une **personne contact** à l'intérieur de l'organisation à qui l'étudiant/e peut adresser sa candidature ou à laquelle il/elle peut se référer dans sa lettre de candidature.
- *Il faut surtout éviter d'envoyer « à l'aveugle » des dizaines de candidatures.*

5.4. La négociation du stage

Afin d'augmenter les chances que le stage soit un succès et une bonne expérience pour les deux parties, le stagiaire et l'organisation, il convient de négocier de manière transparente le stage. L'ensemble des informations nécessaire se trouvent dans ce livret et ci-après sont listés les **éléments essentiels** pour le stage.

- Le stage dure **12 semaines ou 420h** (selon l'accord entre l'organisation et le stagiaire).
- Il doit permettre à l'étudiant/e :
 - o d'observer et d'analyser des **pratiques professionnelles** ;
 - o de **mettre en œuvre des acquis de la formation** ;
 - o de **développer des compétences** liées à la réalisation du projet de formation et des tâches qui lui sont confiés.
- Pendant la période du stage, les étudiant/es ont des cours à l'UHA (cf. planning dans le livret de l'étudiant). Ces regroupements ont été intégrés sur demande des étudiant/es afin de permettre une meilleure intégration des contenus théoriques dans la pratique du stage et vice-versa.
- Après une phase d'observation (environ 4 semaines), l'étudiant/e doit avoir la possibilité **d'intervenir auprès d'un public à besoins spécifiques** (ou de son environnement) en vue de **la construction d'un projet de formation** (d'une séquence de formation) visant à permettre au public choisi (personne, groupe) d'acquérir des compétences identifiées lors du diagnostic comme manquant ou ne pas suffisamment développé.
- **La réalisation de ce projet** (et les travaux s'y référant) **constitue l'élément essentiel du mémoire.**
- A côté de ce projet de formation (à conceptualiser, réaliser et évaluer) il est vivement souhaité que l'étudiant/e soit **intégré dans des tâches quotidiennes de l'organisation** ou chargé de réalisation de projets particuliers.

5.5. La convention de stage

Une convention de stage doit être impérativement signée **avant** le début du stage.

Attention : la procédure « convention de stage » **dure plus que trois semaines** et se déroule de manière suivante :

- 1) Demande de la fiche de renseignement (scolarité)
- 2) Retour de la fiche complétée au service de scolarité, accompagnée d'une attestation d'assurances responsabilité civile établie au nom de l'étudiant bénéficiaire.
La fiche de renseignement de stage doit être complétée en totalité (dépôt 3 semaines avant le début du stage pour un stage en France et 6 semaines avant pour un stage à l'étranger).
- 3) La scolarité soumet la fiche de renseignements à l'enseignant référent pour acceptation.
- 4) Après validation de la fiche de renseignements par l'enseignant référent, la scolarité informe l'étudiant qu'il peut alors effectuer la saisie de la convention sur l'application E-Service P-STAGE (guide d'aide sur l'application, rubrique « besoin d'aide ? »)
- 5) La saisie de la convention sur P-Stage déclenche l'envoi d'un mail d'information à la scolarité.
- 6) Après vérification et éventuellement correction, la scolarité transmet à l'étudiant la convention en format PDF. Le traitement de la convention peut nécessiter un délai de 5 jours.
- 7) L'étudiant est en charge de l'imprimer en 5 exemplaires et de faire signer tous les exemplaires par :
 - L'organisme d'accueil (cachet obligatoire)
 - Le tuteur professionnel
 - L'étudiant lui-même
- 8) L'étudiant renvoi ou dépose les 5 exemplaires à la scolarité qui se charge de faire signer les autorités de l'UHA.
- 9) La scolarité retourne 3 exemplaires à l'étudiant (1 pour lui et 2 pour l'organisme d'accueil).
- 10) Le secrétariat procède à la validation de la convention sur P-Stage.

RAPPEL IMPORTANT :

- Aucun stage ne peut débuter avant signatures des 5 parties.
- Aucune convention ne peut être délivrée sans réception de l'attestation de resp. civile.
- Un délai de 3 semaines minimum est nécessaire pour le traitement de la démarche pour un stage en France et de 6 semaines minimums pour un stage à l'étranger (démarche administrative auprès de la cpam).

5.6. La gratification du stage

Pour toutes questions en lien avec la gratification du stage :
Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et des Stages (BAIPS)

<http://www.uha.fr/fr/la-formation/etudier-%C3%A0-1%E2%80%99universit%C3%A9/comment/le-stage-et-linsertion-professionnelle>

5.7. Stage partagé sur deux lieux de stages

Le stage se déroule sur un lieu de stage.

5.8. L'évaluation du stage par le maître de stage

L'évaluation du stage par le maître du stage constitue pour l'étudiant/e une précieuse information sur ses capacités, l'acquisition des compétences et plus généralement sur l'appréciation de son travail par un professionnel – employeur potentiel. Ce retour est une **pièce importante** dans le processus de **professionnalisation** ; il permet à l'étudiant/e de mesurer **ses forces et faiblesses**, afin de prévoir son développement futur en termes d'autoformation. La grille d'évaluation (cf. p. 20) permet un retour systématique sur ces éléments. L'original de ce document reste en possession de l'étudiant/e et peut faire partie de son portefeuille de compétence et servir comme document pour des dossiers de candidature. **Une copie du document sera intégrée dans les annexes du rapport de stage. Une copie (ou l'original) – complété avec les informations sur le mémoire – sera apportée à la soutenance du mémoire.**

5.9. Aspects formels du rapport de stage

Le rapport de stage comporte 8 à 10 pages rédigées (hors annexes, table des matières, bibliographie, tableaux, énumérations, figures, etc.). Il contient :

- 1) Les motivations pour le choix du stage ; les objectifs du stage, l'articulation de ces choix et objectifs avec le projet d'insertion professionnelle ; les informations sur la négociation du stage avec le maître de stage par rapport à ces choix.
- 2) La présentation analytique du lieu de stage (en utilisant les apports de cours par ex. la sociologie des organisations) ;
- 3) La présentation analytique des activités de l'étudiant/e (qu'est-ce qui a été fait, comment, avec quels moyens, quelles compétences ont dû être mobilisées, acquises, comment les activités ont-elles été évaluées) ;
- 4) L'évaluation du stage par rapport aux objectifs fixés, par rapport à la négociation, par rapport aux projets professionnels.

Mode d'évaluation : l'évaluation du rapport de stage se fera dans le cadre de l'enseignement « Projet Tuteuré » (cf. le livret de l'étudiant pour les dates et notamment l'échéance).

L'échéance pour le rapport de stage est le jour de la soutenance, avant le début de la séance.

6. Documents d'évaluation

6.1. Soutenances

LICENCE PRO
« INTERVENTION SOCIALE »
 spécialité : Formateur dans le contexte de
 publics à besoins spécifiques
 Mémoire (projet tuteuré) et rapport de stage

Nom et Prénom :

I - RAPPORT DE STAGE et sa présentation

- Les motivations pour le choix du lieu de stage
- Les négociations et les objectifs ;
- Présentation analytique de l'organisation (références théoriques) ;
- Les activités de l'étudiant/e (analyse) ;
- L'évaluation du stage (objectifs, négociations etc.)

Écrit : formes, respect des normes d'un écrit universitaires (bibliographie, tables des matières etc.), Qualité de l'écrit (compréhension, orthographe, grammaire, style)./20	
Oral : qualité de l'expression orale (compréhension, choix des mots, prestation), Qualité des outils (présentation PowerPoint), connaissance du champ, du public, des situations particulières de l'organisation, maîtrise de la thématique./10	
Total (N/1,5=N sur 20)	/30
Note soutenance rapport de stage	/20

Jury : Loïc Chalmel / Dominique Kern Date de la soutenance :
 Signature :

II – MEMOIRE Projet tuteuré

<p>EVALUATION DU CONTENU</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. identification des besoins spécifiques d'un public (la situation de départ/problématique) ; 2. mise en œuvre et critique des connaissances et méthodes acquises lors de la formation théorique (les approches théoriques) ; 3. la prise en charge éducative de ce public et / collaboration avec son environnement (objectifs du projet, les outils développés), 4. la présentation des résultats : observation (publics, formation, formateur, apprentissages), 5. l'analyse et bilan de la prise en charge, 6. La conclusion, autocritique et ouverture pour les travaux futurs. <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>...../40</p>
<p>FORME</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité de la rédaction (respect des normes universitaires) 2. Correction du langage 3. Clarté du plan et de l'exposé <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>...../20</p>
<p>Total mémoire (à reporter)/60</p>	

III - SOUTENANCE

<p>PRESENTATION DU DOSSIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction de l'exposé. • Clarté de la présentation orale (élocution) • Clarté des documents-supports (TIC). • Aisance avec le public • Organisation par rapport au temps imparti <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>...../10</p>
<p>REPONSES AUX QUESTIONS DU JURY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoute et compréhension des questions. • Cohérence des réponses et qualité de l'argumentation. • Capacité à faire évoluer la réflexion dans la discussion avec le jury. <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>...../20</p>

.....	
.....	
.....	
Total Soutenance/30
Report Total mémoire/60
Total mémoire et soutenance (N/4,5=N sur 20)/90
Note mémoire et soutenance/20

Date et signatures des membres du jury :

M Loïc Chalmel..... M Dominique Kern

Mulhouse, le

6.2. Évaluation du stage par le maître de stage

La grille d'évaluation du stage par le formateur de terrain constitue un instrument permettant le recensement des aspects formels du stage ainsi que son appréciation qualitative.

Une copie du document (rempli) sera joint au rapport de stage et une copie sera apportée à la soutenance du mémoire (l'original reste à disposition de l'étudiant).

☛ Une **version électronique** du document en format Word peut être **téléchargée sur Moodle**.

LICENCE PRO « INTERVENTION SOCIALE »
spécialité : Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques

Evaluation du stage par le maître de stage

Nom du stagiaire :
Service ou institution dans lequel le stage s'est déroulé :
Publics traités :

Période :
Aspects formels du stage (observation sur l'assiduité, la régularité, la ponctualité du stagiaire...) :
Tâches confiées au stagiaire :

Compétences mises en œuvre par le stagiaire	Remarques du maître de stage (les cas échéants)
<i>Compétences visées par la formation :</i>	
- Information et orientation du public.	
- Participation à l'élaboration d'un bilan personnalisé/soutien au construction d'un projet de vie.	
- Capacité au travail en réseau.	
- Capacité à intégrer l'environnement du public.	
- Réflexion à la et mise en œuvre des mesures de prévention (primaire, secondaire, tertiaire).	
- Capacité à évaluer, positionner le public.	
- Capacité à construire une séquence de formation adaptée au public.	
- Répondre à une commande de formation.	
<i>Compétences génériques dans le champ de l'intervention sociale :</i>	
- Interaction avec le public (capacité et qualité).	
- Aptitude relationnelle dans l'organisation.	
- Apprentissage du fonctionnement de l'organisation.	
- Capacité d'adaptation.	
- Capacité à apprendre et de progresser.	

Compétences mises en œuvre par le stagiaire	Remarques du maître de stage (les cas échéants)
- Capacité à effectuer des tâches.	
- Degré de confiance en soi du stagiaire en situation professionnelle	
- Aptitudes à être acteur de son projet (gestion de l'adversité, négociations etc.)	
- Capacités à exprimer ses besoins de façon constructive.	

Appréciation générale du stage et du projet, conseil pour la futur professionnalisation

Appréciation générale du stage et commentaires sur le rapport de stage :
Appréciation générale du projet réalisé pendant le stage et commentaires sur le mémoire :
Conseils au stagiaire pour la future professionnalisation :

Lieu et date :

Nom et signature du maître de stage :

7. Échéances de l'année universitaire en rapport avec le projet tuteuré et le stage

Pour les dates précises, se référer au livret de l'étudiant

Échéance	Activités
De septembre à novembre :	Chercher le lieu de stage en utilisant les ressources disponibles (documents et enseignants à l'UHA, ressources personnelles et relationnelles). 1 ^{ère} prise de contact avec l'enseignant-chercheur tuteur.
Novembre et décembre :	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir son lieu de stage et négocier sa mission en fonction des attendus de la formation.
Début décembre	Dernier délai pour démarrer la procédure de convention de stage
En janvier :	Début de l'enseignement sur le projet tuteuré
Février, mars et avril :	<p>Stage : pendant tout le stage seront réalisées les tâches selon les exigences du lieu de stage.</p> <p>En ce qui concerne le projet de formation à réaliser, le déroulement suit globalement le schéma suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Semaines 1 à 4 : se familiariser avec la structure d'accueil. • Semaines 5 à 8 : travailler sur la préparation du projet de formation à l'aide des outils méthodologiques construits (diagnostics). • Semaines 9 à 12 : Réalisation du projet, traitement des informations et exploitations.
D'avril à fin mai :	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le traitement des informations recueillies ; • rédiger le rapport de stage, • rédiger le mémoire.
Mai*	Soutenances du rapport de stage
Mai*	Dépôt du mémoire en deux exemplaires (l'étudiant/e imprime également au moins un exemplaire pour l'apporter à la soutenance) et envoi d'une version électronique du mémoire au responsable pédagogique.
Juin*	<p>Soutenances mémoire</p> <p>L'étudiant apporte son exemplaire du mémoire</p> <p>L'étudiant apporte le rapport de stage (ou une copie) pour vérification par le jury.</p>
Septembre*	Ev. deuxième séance de soutenance (mêmes conditions que soutenance en juin).

* *Pour les dates précises, se référer au livret de l'étudiant*